

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 22

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

05/02/2025

Date d'affichage

05/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARREIRO Céline

Numéro interne de l'acte : 2025-06

Objet : Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté

Rapporteur: Michel BERTHET

Monsieur le Maire présente la note explicative de synthèse sur la gestion des usages "éclairage public et assimilé".

A compter de 2026, les points de livraison dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé vont intégrer le marché 2024-SIEENms40 attribué à Octopus Energy.

Les usages éclairage public et assimilé étant : éclairage de voie publique, éclairage public permanent (tunnels, feux tricolores), cabine téléphonique, panneaux publicitaires, relais téléphoniques, équipements de télésurveillance, des indicateurs d'itinéraires type « RATP », radar, panneaux d'affichage lumineux permanent (dispositif de Responsable d'Equilibre - Section 2 - Chapitre F).

Cet usage « éclairage public et assimilé » peut ensuite bénéficier de deux contextes d'utilisation : (1) éclairage public et (2) usage plat ou intensif de nuit.

Le Groupement a détecté des écarts entre l'usage indiqué lors de l'adhésion au Groupement et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS. Ces écarts doivent être traités pour éviter des situations de blocage au 01/01/2026. Le(s) point(s) de livraison concerné(s) est(sont) listé(s) ci-dessous.

Numéro PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation souhaité	Profil souhaité
50020489947899	CAMERA ANGLE JEAN MEUNIER / RTE DRACE	0	PRO1	UPIN	PRO5
12163386350476	ECLAIRAGE STABILISE CHAMPS DU MOULIN	0	PRO5	0	PRO6
50041768506945	FEUX TRICOLORES PONT BELLEVUE RD31	0	PRO5	ECPU	PRO5
12196526677404	FEUX TRICOLORES RD906/RD31	0	PRO5	ECPU	PRO5
12129811771278	CAMERA CHEMIN DES SABLONS PAV	0	PRO5	UPIN	PRO5
50045673951423	CAMERA ANGLE ARCIAT/PERCHES	0	inconnu	0	PRO6
12127641004267	CAMERA RUE DES CRETS / SAVY PAV	0	inconnu	UPIN	PRO5
12115340052003	ILLUMINATIONS	0	PRO5	UPIN	PRO5

Il est proposé au Conseil Municipal de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la commune de Crèches-sur-Saône est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce groupement de commandes ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **De donner** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération »;

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 071-217101500-20250210-202506-DE

S²LO

- **D' Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

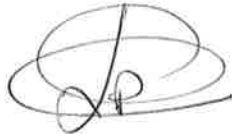
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Céline CARREIRO



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 071-217101500-20250210-202506-DE